

1. En quelle année la V^e République a-t-elle été instituée ?
 - A. 1875
 - B. 1946
 - C. 1958
 - D. 1962

2. Lequel ou lesquels des symboles suivants ne sont pas reconnus comme symboles officiels de la République française par l'article 2 de la Constitution de la V^e République ?
 - A. Coq
 - B. Drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge
 - C. Langue française
 - D. La « Marseillaise » comme hymne national

3. Dans la Constitution de la V^e République, qu'est-ce qui ne peut faire l'objet d'une révision ?
 - A. L'élection du président de la République au suffrage universel direct
 - B. La forme républicaine du gouvernement
 - C. La nature démocratique du régime politique
 - D. Le principe de la participation de la France à l'intégration européenne

4. Combien de fois la Constitution de la V^e République avait-elle été révisée au 1^{er} juillet 2011 ?
 - A. 6 fois
 - B. 12 fois
 - C. 18 fois
 - D. 24 fois

5. Qui peut prendre l'initiative d'une révision de la Constitution (plusieurs réponses possibles) ?
 - A. Conseil constitutionnel
 - B. Parlement
 - C. Peuple par le biais d'une initiative populaire
 - D. Président de la République

6. Comment la révision de la Constitution doit-elle être adoptée (plusieurs réponses possibles) ?
- A. Le projet de révision est soumis au Parlement convoqué en Congrès qui doit l'adopter à la majorité des 3/5 des suffrages exprimés
 - B. Le projet ou la proposition de révision doit être approuvé directement par référendum
 - C. Le projet ou la proposition de révision doit être examiné et adopté par chacune des assemblées à la majorité des 2/3
 - D. Le projet ou la proposition de révision est examiné et voté par les deux assemblées, puis doit être approuvé par référendum
7. Dans quelles circonstances la Constitution ne peut être révisée (plusieurs réponses possibles) ?
- A. Durant l'application de l'article 16 de la Constitution donnant des pouvoirs exceptionnels au président de la République
 - B. Durant l'application de l'état d'urgence
 - C. Durant la période d'intérim : vacance de la présidence de la République ou période s'écoulant entre la déclaration du caractère définitif de l'empêchement du président de la République et l'élection de son successeur
 - D. Lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire national
8. Retrouvez les thèmes sur lesquelles portaient les révisions constitutionnelles adoptées les années suivantes : 1974 (A), 1992 (B), 2000 (C), 2005 (D), 2007 (E), 2008 (F)
- 1. Charte de l'environnement : A B C D E F
 - 2. Dispositions permettant de ratifier le traité de Maastricht : A B C D E F
 - 3. Durée du mandat du président de la République : A B C D E F
 - 4. Interdiction de la peine de mort : A B C D E F
 - 5. Modernisation des institutions de la V^e République : A B C D E F
 - 6. Possibilité pour 60 députés ou sénateurs de déférer une loi au Conseil constitutionnel : A B C D E F
9. Qu'est-ce que la révision du 23 juillet 2008 introduit dans la Constitution de la V^e République ?
- A. Un droit d'initiative populaire
 - B. Le principe de la démocratie participative
 - C. Un référendum révocatoire
 - D. Un veto populaire

10. Selon la Cour internationale de justice (CIJ), quelles sont les sources du droit international ?
- A. Constitutions des États membres de l'Organisation des Nations unies
 - B. Coutume internationale
 - C. Principes généraux de droit (PGD)
 - D. Traités
11. Quel texte international codifie le droit des traités ?
- A. Charte des Nations unies
 - B. Conventions de Vienne de 1969 et de 1986
 - C. Déclaration universelle des droits de l'homme
 - D. Traités de Westphalie
12. Quels sont les sujets du droit international public ?
- A. États
 - B. Individus
 - C. Organisations intergouvernementales
 - D. Organisations internationales non gouvernementales
13. Retrouvez la signification des termes ou expressions suivantes relatifs au droit international : accord bilatéral (A), accord en forme simplifiée (B), accord en forme solennelle (C), traité (D), traité multilatéral (E)
- 1. Accord conclu au nom du gouvernement signé en France par le ministre des Affaires étrangères ou toute autorité à qui les pouvoirs de signature sont délivrés) et qui ne fait pas l'objet d'une ratification : A B C D E
 - 2. Accord international conclu entre sujets de droit international destiné à produire des effets de droit et régi par le droit international : A B C D E
 - 3. Traité conclu au nom du chef de l'État (signé directement en France par le président de la République ou en son nom) qui doit faire l'objet d'une ratification par le Parlement : A B C D E
 - 4. Traité conclu entre deux États ou entre un État et une organisation internationale : A B C D E
 - 5. Traité conclu entre plus de deux États et ouvert à l'ensemble des États : A B C D E

14. Retrouvez la signification des termes ou expressions suivantes relatifs au droit international : Jus Cogens (A), Non-rétroactivité des traités (B), Pacta sunt servanda (C)
- 1. Les dispositions d'un traité ne lient pas une partie en ce qui concerne un acte ou un fait antérieur à la date d'entrée en vigueur de ce traité : A B C
 - 2. Normes impératives du droit international : A B C
 - 3. Les obligations des traités doivent être exécutées de bonne foi : A B C
15. En droit international, dans quelle circonstance le recours à la force est-il généralement autorisé ?
- A. Droit d'ingérence en cas de violation des droits de l'homme dans un État
 - B. Guerre préventive
 - C. Intervention en vue de lutter contre une menace terroriste ou de prolifération d'armes de destruction massive
 - D. Légitime défense
16. Retrouvez la signification des expressions suivantes : eaux intérieures (A), eaux territoriales (B), haute mer (C), zone économique exclusive (D)
- 1. Eaux internationales : A B C D
 - 2. Lacs, estuaires, baies : A B C D
 - 3. Zone de mer adjacente sur laquelle un État côtier est souverain : A B C D
 - 4. Zone située entre la mer territoriale et la haute mer : A B C D
17. Jusqu'à quelle distance un État peut-il exercer sa souveraineté sur sa mer territoriale ?
- A. 3 milles marins
 - B. 12 milles marins
 - C. 188 milles marins
 - D. 200 milles marins
18. En droit international, quels sont les trois éléments constitutifs d'un État ?
- A. Une armée
 - B. Une culture et/ou une ethnie
 - C. Un gouvernement
 - D. Une nation
 - E. Une population
 - F. Un territoire
19. Laquelle ou lesquelles des affirmations suivantes relatives à la souveraineté de l'État sont exactes ? Un État [...]
- A. a des compétences exclusives, notamment sur son territoire, sa population et son système institutionnel
 - B. est d'un point de vue juridique l'égal de tout autre État
 - C. ne reconnaît aucune autorité supérieure à la sienne
 - D. n'est pas tenu de respecter le droit international

20. Quels sont les principes des relations interétatiques reconnus par la Charte de l'Organisation des Nations unies ?
- A. Principe de coexistence pacifique
 - B. Principe d'égalité souveraine des États
 - C. Principe d'indépendance
 - D. Principe d'intégrité territoriale
 - E. Principe de l'interdiction de recours à l'usage de la force ou à la menace de l'emploi de la force
 - F. Principe de non-ingérence
21. Quelles sont les conditions juridiques requises pour qu'un État soit reconnu sur le plan international ?
- A. Adhésion à l'Organisation des Nations unies
 - B. Reconnaissance par les « grandes puissances », notamment les membres permanents du Conseil de sécurité
 - C. Respect des critères sur la reconnaissance des États définis par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies votée en 1945
 - D. Il n'existe aucune règle juridique internationale contraignante en matière de reconnaissance d'un État
22. En droit international, laquelle ou lesquelles des situations suivantes peuvent aboutir à la disparition d'un État ?
- A. Absorption d'un État par un autre État
 - B. Conquête et annexion d'un État par un autre État
 - C. Fusion de deux États qui se regroupent pour former un seul État
 - D. Transfert de territoire effectué au profit d'un État existant

3

NORMES JURIDIQUES

23. Quelle norme se situe au sommet de la hiérarchie des normes juridiques en France ?
- A. Les actes administratifs réglementaires : décrets, arrêtés, etc.
 - B. La Constitution et le « bloc de constitutionnalité »
 - C. Les lois et les textes à valeur législative
 - D. Les traités et accords internationaux
24. Comment appelle-t-on une législation dont l'objectif est de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement des pouvoirs publics dans les cas spécialement prévus par la Constitution ?
- A. Décret
 - B. Loi ordinaire
 - C. Loi organique
 - D. Loi référendaire
25. Laquelle ou lesquelles des affirmations suivantes relatives à la loi sont exactes ?
- A. Le Conseil constitutionnel est chargé de veiller à la conformité des lois à la Constitution
 - B. Le domaine de la loi n'est pas limité : le Parlement peut donc légiférer dans n'importe quel domaine
 - C. La loi est votée par le Parlement
 - D. Seuls les parlementaires ont l'initiative en matière législative
26. Qui dépose une proposition de loi ?
- A. Les parlementaires (députés et sénateurs)
 - B. Le Premier ministre au nom du gouvernement

27. Retrouvez la procédure d'adoption des lois suivantes : loi constitutionnelle (A), loi de finances (B), loi de programmation (C), loi ordinaire (D), loi organique (E), loi référendaire (F)
- 1. Majorité absolue des suffrages exprimés des deux assemblées : A B C D E F
 - 2. Majorité absolue des suffrages exprimés des deux assemblées, voire majorité absolue des membres de l'Assemblée en cas de désaccord entre les deux assemblées et soumission automatique au Conseil constitutionnel : A B C D E F
 - 3. Référendum : A B C D E F
 - 4. Référendum ou 3/5 des suffrages exprimés du Parlement réuni en Congrès : A B C D E F
28. Laquelle ou lesquelles des affirmations suivantes relatives au vote de la loi sont exactes ?
- A. Le Conseil constitutionnel peut être saisi afin de vérifier la conformité de la loi à la Constitution avant son adoption par les deux assemblées
 - B. Les parlementaires peuvent apporter des modifications aux textes (amendements)
 - C. Le passage du texte d'une assemblée à l'autre s'appelle le va-et-vient
 - D. Les textes législatifs doivent être adoptés dans les mêmes termes par les deux assemblées
29. Laquelle ou lesquelles des affirmations suivantes relatives aux étapes du vote d'une loi sont exactes ?
- A. La procédure est généralement la suivante pour l'adoption des textes législatifs : les parlementaires votent sur chaque article et amendement, puis éventuellement une seconde fois sur l'ensemble ou une partie du texte
 - B. Le texte est voté en séance plénière par la première assemblée saisie après son adoption par la commission parlementaire
 - C. Le texte législatif est examiné en premier lieu par la commission parlementaire compétente qui désigne un rapporteur chargé d'étudier le texte et de rédiger un rapport
 - D. Un projet de loi doit être d'abord déposé obligatoirement au Bureau de l'Assemblée nationale
30. Que se passe-t-il en cas de désaccord sur un texte entre l'Assemblée nationale et le Sénat après deux lectures ?
- A. L'Assemblée nationale tranche en dernier ressort
 - B. Le projet de texte est abandonné
 - C. Une Commission de conciliation est mise en place
 - D. Une Commission mixte paritaire est mise en place

31. Sur quel thème portait la loi de 1905 ?
- A. Les associations
 - B. La liberté de la presse
 - C. La liberté syndicale
 - D. La séparation des Églises et de l'État
32. Qu'est-ce que la loi du 15 mars 2004 permet d'encadrer ?
- A. La culture des organismes génétiquement modifiés (OGM)
 - B. Le droit de fumer dans les lieux publics
 - C. Le port de signes ou de tenues à caractère religieux dans les établissements scolaires publics
 - D. La vitesse de circulation en ville
33. Sur quel thème portait la loi dite « HADOPI » ?
- A. Lutte contre le téléchargement illégal sur internet
 - B. Octroi d'une prime de solidarité active de 200 euros pour les foyers guadeloupéens les plus pauvres
 - C. Plafonnement de la rémunération et des bonus des dirigeants d'entreprises françaises bénéficiant d'une aide de l'État
 - D. Prime à la casse de 1000 euros sur les véhicules de plus de 10 ans
34. Qu'est-ce qui a été interdit par la loi en France en 2010 ?
- A. Les fast-foods halal
 - B. Port du voile islamique dans l'espace public
 - C. Port du voile islamique intégral dans l'espace public
 - D. Prières dans la rue
35. Retrouvez la définition des actes suivants : arrêté (A), circulaire (B), décret (C), ordonnance (D) ?
- 1. Acte émanant d'une autorité administrative autre que le président de la République ou le Premier ministre : ministre, préfet, maire, président de conseil général, président de conseil régional : A B C D
 - 2. Acte réglementaire pris par le président de la République ou le Premier ministre dans l'exercice de leur fonction : A B C D
 - 3. Mesure relevant du domaine de la loi prise par le gouvernement sur habilitation du Parlement : A B C D
 - 4. Texte permettant aux autorités administratives (ministre, préfet, recteur, etc.) d'informer leurs services : A B C D
36. Classez par ordre décroissant les actes administratifs dans la hiérarchie des normes réglementaires ?
- A. Arrêté : 1 2 3 4
 - B. Circulaire : 1 2 3 4
 - C. Décret : 1 2 3 4
 - D. Ordonnance : 1 2 3 4